



Nos enfants sont fichés, on ne s'en fiche pas !

**Manifestation pour le retrait
de Base-élèves le 2 avril 2008**

« Base Élèves » kézako ?

Si nous ne réagissons pas, tous les enfants, dès l'âge de 3 ans, seront fichés dans une base de données « Base Élèves Premier Degré » mise en place par le ministère de l'Éducation Nationale. Ce fichier qui concerne 6,5 millions d'enfant et leurs proches représente de graves atteintes aux libertés individuelles.

Cette base de données comporte déjà plus de 60 champs d'information sur les enfants. La plupart sont confidentielles, certaines relèvent du secret médical comme le suivi psychologique, les situations de handicaps (voir liste des champs au dos). Ces informations sont conservées pour la plupart sur la durée de la scolarité de l'enfant, soit 15 ans.

Qu'y a-t-il dans « Base Élèves » ?

Des données pour qui ?

Jusqu'à présent les informations sur les enfants restaient dans les écoles. Avec **Base Élèves** elles sont nominatives jusqu'à l'Inspection Académique (niveau départemental de l'Éducation Nationale) avec un identifiant au niveau national. Par ailleurs, la loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007 introduit la notion de secret professionnel partagé entre les écoles, les maires, la police, la justice et les services sociaux.

Un fichage aux forceps !

Depuis 2004, **Base Élèves** se met en place à l'insu des familles, sans débat public, ni texte officiel et au mépris de l'obligation d'informer les parents. Des menaces de sanctions pèsent lourdement sur les directeurs et directrices d'écoles qui refusent de compléter **Base Élèves**. L'autorité parentale est bafouée puisque le ministère prétend que les parents n'ont pas le droit de s'y opposer.

Base Élèves est une sorte de casier scolaire qui suit l'enfant, l'enferme dans ses difficultés passées. Il se situe dans la droite ligne du rapport INSERM qui pour prévenir les comportements déviants préconisait la détection des troubles mentaux dès la crèche et du rapport Bénisti qui prônait le dépistage précoce des comportements déviants.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à la mise en place de Base Élèves
et appelons à une manifestation

le 2 avril 2008 à Grenoble, Place Félix Poulat à 16h.

Que trouve-t-on dans Base-élèves ?

Identification

Identité : sexe, nationalité (2), né(e) le, nom, nom d'usage, prénom - Lieu de naissance : pays de naissance, année d'arrivée en France (2), département, commune - Adresses de résidence - Assurance (1) : compagnie, n° police - Autorisations : diffusion coordonnées, photos - Le cas échéant droit de garde/extrait de jugement.

Responsables

Mère et père ou autre personne ou établissement à qui l'enfant a été confié par décision de justice ou administrative : autorité parentale, situation familiale, civilité, nom, nom d'usage, prénom, profession, code socioprofessionnel, adresse courriel, adresse, téléphones domicile, portable, travail, poste. Lieu de travail : dénomination et coordonnées.

Personnes à appeler en cas d'urgence : nom, prénom, lien avec l'enfant, adresse, téléphones domicile, portable, travail, poste. Lieu de travail : dénomination et coordonnées.

Année en cours

Scolarité : cycle, niveau, classe, enseignant, décision de passage - Absentéisme signalé (1) - Langues et acquis de l'année précédente et de l'année en cours : langue vivante, langue régionale, langue et culture d'origine (2), groupe(s) d'enseignement suivi(s) - Obtention du Brevet Informatique et Internet- Certaines compétences validées- Autres acquisitions : Attestation de Première Éducation à la Route, natation scolaire... - Proposition de passage ou maintien

Informations périscolaires (1) : restaurant scolaire, déplacement domicile-école, transport scolaire, études surveillées, garderie matin/soir.

Cursus scolaire

Socle de compétences : La maîtrise de la langue française. La pratique d'une langue vivante étrangère. Connaissance des principaux éléments de mathématiques et maîtrise d'une culture scientifique et technique. La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de communication. La possession d'une culture humaniste. L'acquisition des compétences sociales et civiques. L'autonomie et l'esprit d'initiative.

Extraction des fichiers permettant d'utiliser J'ADE (3) pour tous les niveaux (GS à CM2)

Particularités (4)

Projet d'accueil individualisé (PAI), Auxiliaire de vie scolaire (permanent, discontinu, occasionnel), Recours à un matériel pédagogique adapté, assistante pédagogique à domicile (SAPAD), Réseaux d'Aide Spécialisés aux Enfants en Difficultés (RASED), maître E/G/EG Modalités d'intégration (liste préétablie) Temps d'intégration scolaire Projet personnalisé de scolarisation de l'élève handicapé.

Par l'IEN-AIS ou la CCPE : Déficiences ou atteintes, Projet individualisé formalisé par écrit, autres suivis, recours à un mode de transport spécifique.

(1) renseignements conservés 1 an, tous les autres renseignements étant conservés 15 ans.

(2) renseignements qui n'apparaissent plus à l'écran depuis début décembre 2007.

(3) logiciel pour les évaluations nationales.

(4) Ces « particularités » comportent les interventions de médecins, psychologues, enseignants spécialisés, rééducateurs. Sources : Fichier « gestion courante élève » de Base-élèves et éléments de déclaration à la CNIL du 24/12/2004 (Commission Nationale Informatique et Libertés)

Contactez le CIRBE (Collectif Isérois pour le Retrait de Base Élèves) pour vous joindre à l'appel en envoyant un mél à baseeleves@gmail.com

Manifestation pour le retrait de base élèves à l'appel du CIRBE, SNUIPP38, FSU38, CNT38, PAS, Sud-Education38, AC!38, ATTAC38, RESF38, LDH38, SDEN-CGT38.